



Direction Générale adjointe à l'Attractivité

Réunion du 20 septembre 2024

Date de convocation : 12 septembre 2024

Délibération N° 9

VERTICALE ROSE

Subvention au Comité départemental de la Ligue contre le cancer

Président : Sébastien MARTIN

Membres présents : AMIOT Catherine, AURAY Géraldine, BALLOT Alain, BARNAY Marie-Claude, BECOUSSE Jean-Claude, BELTJENS Colette, BERGERET Vincent, BERTHIER Pierre, BRUNET-LECHENAUULT Claudette, BURDIN Raymond, CANNARD Frédéric, CANNET Claude, CANTIER Nadège, CHALUMEAU Mathilde, CHAMBRIAT Sylvie, CHENUET Carole, CLEMENT Sophie, COGNARD Jean-François, CORNELOUP Josiane, DAMY Nathalie, DESCHAMPS Amelle, DESCIEUX Jean-Christophe, DESJOURS Thierry, DESMARD Jean-Michel, DESROCHES Patrick, DUPARAY Lionel, DURAND Bernard, DURIX Arnaud, FONTERAY Jean-Luc, FRIZOT Marie-Thérèse, GAUDRAY Alain, GIEN Chantal, GRUET Aline, GUIGUE Jean-Vianney, LALANNE Carine, LANOISELET Dominique, LAUBERAT Didier, LEMONON Elisabeth, LOTTE Dominique, MARTIN Sébastien, MAUNY Marie-France, MELIN Dominique, PHILIBERT Alain, PLISSONNIER Florence, REYNAUD Hervé, ROBLOT Elisabeth, VADOT Anthony, VAILLANT Françoise.

Membre(s) absent(s) ou excusé(s) : André ACCARY, Frédéric BROCHOT, Evelyne COUILLEROT, Jean-Patrick COURTOIS, Michel DUVERNOIS, Jean-Marc HIPPOLYTE, Sébastien JACQUARD, Cécile MARTELIN, Viviane PERRIN, Christine ROBIN.

André ACCARY a donné pouvoir à Sébastien MARTIN, Frédéric BROCHOT à Catherine AMIOT, Evelyne COUILLEROT à Jean-Luc FONTERAY, Jean-Patrick COURTOIS à Hervé REYNAUD, Michel DUVERNOIS à Nathalie DAMY, Jean-Marc HIPPOLYTE à Elisabeth LEMONON, Sébastien JACQUARD à Aline GRUET, Cécile MARTELIN à Arnaud DURIX, Viviane PERRIN à Alain PHILIBERT, Christine ROBIN à Claude CANNET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 22 juillet 2021 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a donné délégation à la Commission permanente pour se prononcer sur toute affaire, à l'exception des attributions propres au Conseil départemental visées aux articles L.3312-1 et L.1612-12 à L.1612-15 du CGCT,

Vu le rapport de M. le Président,

Considérant que le Département, dans le cadre d'Octobre rose, organise la manifestation « La Verticale Rose », et s'associe à la campagne de sensibilisation au dépistage du cancer du sein,

Considérant que l'intégralité des recettes liées à cet évènement sera versée au Comité départemental de la Ligue contre le cancer,

Considérant qu'en complément de l'organisation de cette manifestation, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle au Comité départemental de la Ligue contre le cancer,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 7 100 € au Comité départemental de la Ligue contre le cancer, dont le versement sera réalisé en une seule fois avant le 31 décembre 2024.

Les crédits sont inscrits au budget du Département sur le programme « Aménagement rural et urbain », l'opération « Soutien et partenariat en santé », l'article 65748.

Le Président,

ANDRE ACCARY



Exécutoire de plein droit
Transmission en Préfecture le - 2 OCT. 2024
Publié ou Notifié le 04/10/2024
Affiché le